



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/386
7 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 124 a) de l'ordre du jour provisoire*

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES
DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT : FORCE DES
NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DÉGAGEMENT

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période de sept mois allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996. Cette période a été établie en fonction du nouveau cycle budgétaire, qui ira du 1er juillet au 30 juin, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994. Le montant prévu correspond au maintien d'un effectif militaire de 1 036 personnes et d'un effectif civil de 36 fonctionnaires internationaux et 84 agents locaux.

Le montant brut des dépenses prévues pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996 s'élève à 18 753 000 dollars (soit un montant net de 18 221 000 dollars). Ceci fait apparaître une augmentation de 0,04 % par mois par rapport au montant mensuel brut des dépenses autorisées, qui a été fixé à 2 677 583 dollars pour la période commençant au 1er juin 1995 par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/225 du 23 décembre 1994.

Les mesures devant être prises par l'Assemblée générale sont définies au paragraphe 11 du présent rapport. Elles comprennent l'autorisation d'engager pour la période postérieure au 30 novembre 1995 des dépenses d'un montant brut de 2 679 000 dollars (soit un montant net de 2 603 000 dollars) pour le financement de la Force et de répartir ce montant entre les États Membres, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité.

* A/50/150.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS	5	3
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	6	4
IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1er DÉCEMBRE 1995 AU 30 JUIN 1996	7 - 9	4
V. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS FOURNISSANT DES CONTINGENTS	10	5
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRA PRENDRE À SA CINQUANTIÈME SESSION	11	5

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996		6
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996		10
III. A. Effectif militaire actuel et effectif proposé		24
B. Tableau d'effectifs actuel et tableau proposé		24
IV. Dépenses afférentes aux traitements du personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996		25
V. A. Répartition du personnel militaire par emplacement géographique au 30 juin 1995		26
B. Répartition du personnel civil par emplacement géographique au 30 juin 1995		26
C. Répartition du matériel de transport et du gros matériel par emplacement géographique au 31 mai 1995		27
VI. Parc de véhicules au 31 mai 1995 et parc proposé		30
VII. Organigramme de la FNUOD au 30 juin 1995		31

I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-neuvième session, le 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/225 relative au financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour la période comprise entre le 1er juin 1994 et le 31 mai 1995. À cette date, le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 mai 1995, par sa résolution 962 (1994) du 29 novembre 1994.

2. On se souviendra que, dans sa décision 49/413 A du 8 décembre 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre du fonctionnement de la FNUOD, pour la période allant du 1er au 31 décembre 1994, des dépenses d'un montant brut de 2 678 000 dollars (soit un montant net de 2 594 000 dollars) afin de prolonger le financement de la Force au-delà du 30 novembre 1994.

3. Au paragraphe 6 de sa résolution 49/225, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FNUOD, un crédit d'un montant brut de 16 065 500 dollars (soit un montant net de 15 566 000 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 mai 1995, ce montant incluant les dépenses auparavant autorisées en vertu de sa décision 49/413 A. Au paragraphe 11 de la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FNUOD jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 2 677 583 dollars (soit un montant net de 2 594 000 dollars) pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1995 et à répartir le montant considéré entre les États Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1995. Les montants ci-dessus ont été mis en recouvrement auprès des États Membres après l'adoption par le Conseil de sécurité, le 30 mai 1995, de la résolution 996 (1995) par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force pour une période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1995.

4. Par sa décision 49/213 B du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a décidé qu'il serait déduit des charges à répartir entre les États Membres pour toute nouvelle prorogation du mandat que pourrait approuver le Conseil de sécurité leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 805 000 dollars (soit un montant net de 891 000 dollars) se rapportant à la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994 inclus. Cette mesure est en suspens.

II. ÉTAT DES QUOTES-PARTS

5. Au 31 juillet 1995, le montant total de 1 116 600 000 dollars avait été ouvert et autorisé pour la FNUOD et la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) pour la période allant de leur création au 30 novembre 1995. Le montant des quotes-parts devant être acquitté par les États Membres pour financer la FNUOD et la FUNU pour cette période s'élève à 1 083 500 000 dollars. Les contributions reçues pour la même période se chiffraient à 1 015 500 000 dollars. Sur le solde des contributions non acquittées (68 millions de dollars), un montant de 36 millions de dollars a été inscrit à un compte spécial, conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981, ce qui laisse un solde à recevoir de 32 millions de dollars, comme indiqué dans l'état des quotes-parts au

/...

31 juillet 1995. Le tableau ci-dessous récapitule l'état des quotes-parts devant financer la FNUOD pour la période allant de sa création au 31 juillet 1995.

État des quotes-parts au 31 juillet 1995

(En millions de dollars des États-Unis)

	FNUOD et FUNU 1974-1980 ^a	FNUOD 25 octobre 1979 au 30 novembre 1995	Total
a) <u>Ressources</u>			
<u>Crédits ouverts</u>	554,2	546,3	1 100,5
Engagements de dépenses supplémentaires autorisés	—	16,1	16,1
Total	554,2	562,4	1 116,6
b) <u>Montants mis en recouvrement</u>			
<u>Montants portés au crédit des États Membres</u>			
Recettes provenant des contributions du personnel	(8,7)	(7,0)	(15,7)
Solde disponible	(—)	(17,4)	(17,4)
Montant net mis en recouvrement	545,5	538,0	1 083,5
c) <u>Paiements reçus</u>	(508,0)	(507,5)	(1 015,5)
d) <u>Solde à recevoir</u>	37,5	30,5	68,0

^a Dans le cas de la FUNU, pour la période allant de sa création à sa dissolution en 1980; dans le cas de la FNUOD, pour la période allant de sa création au 24 octobre 1979.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6. Au paragraphe 13 de sa résolution 49/225, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées pour la FNUOD des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures, pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la période à l'examen. Le Gouvernement suisse a continué d'offrir à la FNUOD, en fonction des besoins, des services d'évacuation par avion sanitaire des blessés et des malades. La Force n'a pas utilisé ces services pendant la période allant du 1er septembre 1994 au 31 juillet 1995.

IV. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE
 DU 1er DÉCEMBRE 1995 AU 30 JUIN 1996

7. Afin de concorder avec le nouveau cycle budgétaire, allant du 1er juillet au 30 juin, tel qu'il a été arrêté dans la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période de sept mois comprise entre le 1er décembre 1995 et le 30 juin 1996. Le budget pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 sera présenté en temps voulu dans un additif.

/...

8. Le mandat actuel de la FNUOD expire le 30 novembre 1995. Si le Conseil de sécurité le proroge au-delà de cette date et si les responsabilités de la Force demeurent les mêmes, le montant brut des dépenses devrait s'élever à 2 679 000 dollars (soit 2 603 000 dollars nets) par mois à compter du 1er décembre 1995. Pour assurer le financement de la Force à partir de cette date, il faudra ouvrir des crédits ou autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses et à en répartir le montant entre les États Membres. En conséquence, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FNUOD, le Secrétaire général prie l'Assemblée de prendre à la présente session les mesures voulues pour assurer le financement des dépenses de la Force du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996. Les prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er décembre 1995 et le 30 juin 1996 sont résumées à la colonne 3 de l'annexe I. À des fins de comparaison, les dépenses réelles pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, ramenées à sept mois, sont présentées à la colonne 1. Les crédits ouverts pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995, ramenés à sept mois, sont présentés à la colonne 2. On trouvera à l'annexe II des renseignements supplémentaires sur les prévisions de dépenses.

9. Ces prévisions reflètent une augmentation de 0,04 % par mois par rapport au montant mensuel brut des dépenses autorisées, qui a été fixé à 2 677 583 dollars par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/225 pour la période commençant le 1er juin 1995. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation des dépenses au titre des traitements du personnel international liée au relèvement du taux d'indemnité de poste, et au titre des fournitures d'entretien pour les locaux et l'hébergement, du fait que divers matériaux de construction sont nécessaires pour assurer l'entretien préventif et l'entretien courant des locaux.

V. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ÉTATS FOURNISSANT DES CONTINGENTS

10. L'Autriche, le Canada et la Pologne fournissent actuellement des contingents à la FNUOD. Les dépenses engagées à ce titre par ces États leur ont été intégralement remboursées aux taux standard jusqu'au 31 mai 1995.

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRA PRENDRE À SA CINQUANTIÈME SESSION

11. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale devra prendre les mesures ci-après concernant le financement passé et futur de la FNUOD :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 16 065 498 dollars (soit un montant net de 15 564 000 dollars) correspondant aux dépenses autorisées et réparties entre les États Membres en vertu de sa résolution 49/225 pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1995;

b) Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 2 679 000 dollars (soit un montant net de 2 603 000 dollars) par mois pour la période postérieure au 30 novembre 1995 et à mettre les montants correspondants en recouvrement, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FNUOD au-delà de cette date.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses de 1993-1994 ramenées à sept mois	Montants répartis pour 1994-1995 ramenés à sept mois	Prévisions de dépenses
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>	—	—	—
b) <u>Contingents</u>			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	7 578	7 481	7 479
Détente et loisirs	116	132	122
Rations	1 259	1 276	1 234
Indemnité journalière	286	284	283
Frais de voyage et indemnité de subsistance	45	53	50
Déploiement, relève et rapatriement	779	781	780
Indemnité d'habillement et d'équipement	518	510	510
Total partiel	10 580	10 517	10 458
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	238	90	81
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	175	175	175
Total partiel	413	265	256
Total, rubrique 1	10 993	10 782	10 714
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>	—	—	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	1 096	1 068	1 197
Traitements du personnel local	618	637	637
Consultants	—	—	—
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	76	58	58
Heures supplémentaires	32	35	35
Dépenses communes de personnel	950	1 085	1 142
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	—	—
Autres voyages autorisés	39	35	39
Total partiel	2 810	2 918	3 108

/ . . .

	Dépenses de 1993-1994 ramenées à sept mois	Montants répartis pour 1994-1995 ramenés à sept mois	Prévisions de dépenses
c) <u>Personnel international contractuel</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	2 810	2 918	3 108
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	71	10	12
Fournitures d'entretien	291	299	420
Services d'entretien	177	167	167
Éclairage, chauffage, énergie et eau	149	128	150
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	230	270	230
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—
Total, rubrique 3	919	874	979
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—	—	—
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	72	345	354
Location de véhicules	—	—	—
Matériel d'atelier	54	18	54
Pièces de rechange, réparations et entretien	458	462	472
Carburants et lubrifiants	576	693	650
Assurance	97	95	47
Total, rubrique 5	1 256	1 613	1 577
6. <u>Opérations aériennes</u>	—	—	—
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	206	175	175
Pièces de rechange et fournitures	97	146	120
Matériel d'atelier et d'essai	24	44	40
Communications par réseaux commerciaux	24	19	49
Total partiel	351	384	384
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	351	384	384

	Dépenses de 1993-1994 ramenées à sept mois	Montants répartis pour 1994-1995 ramenés à sept mois	Prévisions de dépenses
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et matériel de bureau	39	55	57
Matériel informatique	—	—	51
Groupes électrogènes	—	51	34
Matériel d'observation	10	69	27
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—
Matériel médical et dentaire	16	46	40
Matériel d'hébergement	64	55	55
Matériel divers	44	31	31
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	137	151	151
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—
Total, rubrique 9	309	457	446
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	9	9	9
Services contractuels	85	96	106
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	47	47	45
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—
Dépenses de représentation	—	—	—
Autres services	29	37	30
Total partiel	170	188	190
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	70	70	70
Fournitures médicales et dentaires	55	72	70
Fournitures sanitaires et de nettoyage	44	44	44
Abonnements	—	—	—
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches anti-projectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	78	71	58
Fournitures pour la défense des périmètres	19	15	15
Intendance et magasins	240	321	218
Total partiel	507	593	475
Total, rubrique 10	677	781	665
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>			
	—	—	—

	Dépenses de 1993-1994 ramenées à sept mois	Montants répartis pour 1994-1995 ramenés à sept mois	Prévisions de dépenses
12. <u>Programmes d'information</u>	—	—	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	93	93	93
17. <u>Système intégré de gestion</u>	35	18	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	239	248	264
19. <u>Contributions du personnel</u>	608	574	523
Total brut, rubriques 1 à 19	<u>18 290</u>	<u>18 743</u>	<u>18 753</u>
20. <u>Recettes</u>			
Recettes provenant des contributions du personnel	608	574	523
Recettes diverses	9	9	9
Total, rubrique 20	<u>617</u>	<u>583</u>	<u>532</u>
Total net, rubriques 1 à 20	<u>17 673</u>	<u>18 160</u>	<u>18 221</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	<u>17 673</u>	<u>18 160</u>	<u>18 221</u>

ANNEXE II

Prévisions de dépenses pour la période allant du
1er décembre 1995 au 30 juin 1996

Renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions ont été calculées, chaque fois qu'il y avait lieu, sur la base des paramètres indiqués ci-après.

A. Personnel militaire

2. Les prévisions supposent un effectif de 1 036 hommes pendant toute la période de sept mois, soit 821 soldats d'infanterie et 215 membres d'unités de logistique, comme il est indiqué à l'annexe III.

B. Personnel civil

3. Le montant prévu correspond à un effectif total de 120 personnes, dont 36 fonctionnaires internationaux (5 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 5 agents des services généraux et 26 agents du Service mobile) et 84 agents locaux, comme il est indiqué à l'annexe III.

4. Les traitements et dépenses communes de personnel relatifs au personnel international sont calculés en montants nets après prélèvement de la contribution du personnel, sur la base des coûts standard applicables à New York. Les traitements du personnel recruté localement sont également exprimés en montants nets; ils ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables dans la zone de la mission.

C. Transports

5. Les montants prévus pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien sont calculés sur la base d'un parc total de 383 véhicules.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

	<u>Économies/ (dépassements)</u>
1. <u>Personnel militaire</u>	10 714 000
a) <u>Observateurs militaires</u>	-
6. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	

/...

b) <u>Contingents</u>	10 458 000
i) <u>Remboursements aux gouvernements aux taux standard</u>	7 479 000

7. Le montant prévu correspond aux sommes remboursées aux gouvernements qui fournissent des contingents et couvrent la solde et les indemnités aux taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, majorées de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % des contingents de logistique et 10 % des autres contingents). Il a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes, tous grades confondus, durant la période considérée et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 % applicable aux relèves.

ii) <u>Détente et loisirs</u>	122 000
---	---------

8. Le montant prévu doit permettre de verser aux soldats, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (89 000 dollars). Il doit également permettre d'acheter du matériel et des fournitures de sport et de loisirs, de louer des films et d'entretenir les aires et locaux consacrés aux sports et aux loisirs (33 000 dollars).

iii) <u>Rations</u>	1 234 000
-------------------------------	-----------

9. Le montant prévu doit permettre de nourrir les militaires de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où des services de cantine doivent être fournis. Les rations sont distribuées conformément aux normes approuvées. Le chiffre a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes pendant 213 jours, à raison de 5,50 dollars par personne et par jour, avec rations supplémentaires les jours fériés, et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

iv) <u>Indemnité journalière</u>	283 000
--	---------

10. Une indemnité journalière au titre des faux frais personnels est versée en monnaie locale à tout le personnel militaire et équivaut à 1,28 dollar par personne et par jour. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes et tient compte d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %.

v) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>	50 000
---	--------

11. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance versée aux militaires qui sont affectés à des postes où l'ONU n'assure pas l'hébergement ou la nourriture et qui se déplacent dans la zone, notamment dans le cadre de missions d'approvisionnement, d'inspection et d'état-major. Il doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux voyages en mission effectués en Israël, au Liban et en Syrie, aux taux d'indemnité de subsistance (missions) de 53, 67 et 68 dollars, respectivement. Il est versé une indemnité repas de huit dollars en cas de déplacements d'une durée inférieure à 10 heures et 40 % de l'indemnité de subsistance (missions) en cas de déplacements d'une durée supérieure à 10 heures

/...

si l'intéressé n'a pas à passer la nuit sur place. Le montant couvre également les frais de voyage (représentation) du personnel militaire aux taux actuels d'indemnité journalière de subsistance (230 dollars pour Tel-Aviv, 191 dollars pour Jérusalem et 98 dollars pour Chypre).

vi) Déploiement et rapatriement 780 000

12. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre d'assurer la relève des contingents à la fin de leur tour de service d'une durée d'environ six mois (740 000 dollars) et de rapatrier les membres de la Force pour des raisons d'économie, de convenance personnelle, de maladie ou autres (40 000 dollars). Il inclut les dépenses concernant les avions affrétés, les transports entre les aéroports d'arrivée et de départ, le service des bagages et la manutention au sol.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 510 000

13. Le montant prévu doit permettre de défrayer les gouvernements qui fournissent des contingents pour l'utilisation de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement personnel dont ils ont doté les membres de leurs contingents, au taux standard de 65 dollars par personne, auquel s'ajoute une somme de 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions individuelles. Les calculs ont été effectués sur la base d'un effectif moyen de 1 036 hommes, tous grades confondus, et d'un coefficient de chevauchement de 0,5 %, au cours de la période considérée.

c) Autres dépenses afférentes aux contingents 256 000

i) Matériel appartenant aux contingents 81 000

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser partiellement aux gouvernements qui fournissent des contingents le matériel dont ils les ont dotés à la demande de l'ONU. Il a été calculé d'après les directives générales approuvées qui prévoient de rembourser le matériel appartenant aux contingents dans un délai de quatre ans ou dans un délai de 10 ans. Après avoir été entièrement remboursé, le matériel appartient à l'ONU sauf accord contraire.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 175 000

15. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les sommes qu'ils versent à leurs personnels en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli dans la Force, en vertu des lois et règlements nationaux.

2. Personnel civil 3 108 000

a) Police civile -

16. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b)	<u>Personnel international et personnel local</u>	3 108 000
i)	<u>Traitements du personnel international</u>	1 197 000

17. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés d'après les taux standard indiqués au paragraphe 4 de la partie I ci-dessus, sur la base d'un total de 36 postes.

ii)	<u>Traitements du personnel local</u>	637 000
-----	---	---------

18. Les traitements des 84 agents recrutés localement sont calculés d'après les barèmes des traitements locaux visés au paragraphe 4 de la partie I ci-dessus.

iii)	<u>Consultants</u>	-
------	------------------------------	---

19. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv)	Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	58 000
-----	---	--------

20. Le montant prévu doit permettre de remplacer le personnel local en congé de maternité ou de maladie de longue durée.

v)	<u>Heures supplémentaires</u>	35 000
----	---	--------

21. Le montant prévu correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel recruté localement pendant les périodes durant lesquelles la charge de travail est la plus forte. Il est calculé d'après les barèmes des traitements locaux.

vi)	<u>Dépenses communes de personnel</u>	1 142 000
-----	---	-----------

22. Les dépenses communes de personnel correspondent aux éléments suivants : indemnité pour charges de famille, primes d'installation, de mobilité et de sujétion, cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel de l'ONU et au régime d'assurance maladie, allocation-logement, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'études, voyages de visite familiale, prime de rapatriement et indemnité de représentation.

vii)	<u>Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission</u>	-
------	--	---

23. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii)	<u>Autres voyages autorisés</u>	39 000
-------	---	--------

24. Le montant prévu correspond aux voyages à New York du commandant de la Force et d'autres membres du personnel de la FNUOD ainsi qu'à ceux du personnel de New York dans la zone de la mission, aux fins de consultations périodiques et de déplacements dans la zone.

c) <u>Personnel contractuel international</u>	-
25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	-
26. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	-
27. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	-
28. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
3. <u>Locaux/hébergement</u>	979 000
a) <u>Location de locaux</u>	12 000
29. Le montant prévu correspond à la location des deux locaux que loue encore la FNUOD (3 800 dollars), d'emplacements pour l'évacuation des ordures et des eaux usées (1 500 dollars) et du garage situé à Tibériade (Israël) (2 500 dollars). Il comprend également le coût de l'électricité, de l'eau et du mazout pour le chauffage des locaux (4 200 dollars).	
b) <u>Fournitures d'entretien</u>	420 000
30. Le montant prévu correspond à l'achat de fournitures pour le siège et les antennes de la mission : a) bataillon autrichien [84 000 dollars : aménagement de l'abri de la base d'Hermon (25 000 dollars) et de l'atelier du camp Faouar (30 000 dollars), entretien du mirador de la position 37 (3 000 dollars) et petits travaux nécessaires à l'entretien des installations (26 000 dollars)]; b) bataillon polonais [57 000 dollars : remplacement des portes et fenêtres (7 000 dollars) et achat de matériaux pour l'entretien de divers locaux (50 000 dollars)]; c) bataillon logistique canadien (achat de matériaux pour l'entretien de divers locaux : 22 000 dollars); d) siège de la mission (257 000 dollars, dont 30 000 dollars pour l'aménagement de plusieurs positions de la zone de séparation et de clôtures de camps). Il est également prévu de reconstituer les stocks de matériaux de construction du génie - maçonnerie, menuiserie, plomberie, etc. - qui ont été vidés du fait du déménagement du siège de la FNUOD vers le camp Faouar et dont tous les contingents auront besoin pour leurs travaux d'entretien préventif et courant (227 000 dollars).	
c) <u>Services d'entretien</u>	167 000
31. Le montant prévu correspond au coût de travaux d'aménagement et de réparation, des travaux d'entretien et de modernisation du réseau d'égouts, des travaux de traitement des surfaces ainsi que des travaux d'entretien du système d'alimentation en eau.	

d) Éclairage, chauffage, énergie et eau 150 000

32. Le montant doit permettre d'alimenter contractuellement le camp Ziouani en électricité (135 000 dollars) et en eau (15 000 dollars).

e) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués 230 000

33. Le montant prévu correspond aux gros travaux d'aménagement, d'adaptation et de construction de locaux dans les camps et les postes : construction d'une blanchisserie centrale au camp Faouar (30 000 dollars), rénovation d'un bâtiment (10 000 dollars) et démolition de quatre bâtiments au camp Ziouani (10 000 dollars), construction d'un blockhaus abritant le centre d'opérations du quartier général de la FNUOD (40 000 dollars) et installation d'un entrepôt du type "Rubb Hall" pour le stockage des matériaux (40 000 dollars). Ces travaux sont en grande partie exécutés par les soldats des contingents. Le montant prévu doit également permettre de financer la réfection de routes (100 000 dollars).

f) Aménagement et rénovation des locaux -

34. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures -

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports 1 577 000

a) Achat de véhicules 354 000

36. Il est proposé de faire l'acquisition de 25 véhicules, dont 23 sont disponibles à Brindisi, pour remplacer des véhicules périmés ou hors d'usage.

	<u>Coût unitaire</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût total</u>
Berline moyenne	18 000	2	36 000
Jeep moyenne	20 000	20	400 000
Camion-grue lourd	150 000	1	150 000
Camionnette lourde de transmission montée sur jeep	91 000	1	91 000
Jeep-ambulance lourde	76 000	1	76 000
Total partiel		25	753 000
<u>À déduire</u> : véhicules transférés de Brindisi			
Berline moyenne	18 000	(2)	(36 000)
Jeep moyenne	20 000	(20)	(400 000)
Jeep-ambulance lourde	76 000	(1)	(76 000)
Total partiel		(23)	(512 000)
<u>À ajouter</u> : fret (15 %)			
— véhicules achetés			36 200
— véhicules transférés			76 800
Total partiel			113 000
TOTAL			354 000

b) Location de véhicules —

37. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier 54 000

38. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre d'acheter un grand nombre d'outils et d'équipements pour assurer l'entretien de différents types de véhicules diesel et à essence suivant les normes du fabricant et compte tenu des conditions locales.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 472 000

39. Il est prévu un montant de 212 000 dollars pour 302 véhicules d'utilisation générale à raison d'environ 1 200 dollars par véhicule et par an pendant sept mois, et un montant de 260 000 dollars pour 81 véhicules militaires à raison d'environ 5 500 dollars par véhicule et par an pendant sept mois.

e) Carburants et lubrifiant 650 000

40. Le montant prévu doit permettre d'acheter de l'essence, du gazole, de l'huile de graissage, des lubrifiants et d'autres produits pétroliers pour les véhicules, le matériel lourd mobile et les moteurs fixes.

f) Assurance 47 000

41. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance responsabilité aux tiers pour 302 véhicules d'utilisation générale, à raison de 196 dollars par véhicule et par an (35 000 dollars), et 81 véhicules militaires, à raison de 250 dollars par véhicule et par an (12 000 dollars), pendant sept mois.

6. Opérations aériennes -

42. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales -

43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions 384 000

a) Éléments complémentaires 384 000

i) Matériel de transmissions 175 000

44. Le montant prévu doit permettre de remplacer et de moderniser le matériel civil de communications (100 000 dollars) et le matériel militaire de transmissions (75 000 dollars).

ii) Pièces de rechange et fournitures 120 000

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange indispensables et des marchés passés pour l'entretien du matériel civil de communications et du matériel militaire de transmissions :

a. Matériel civil : pièces de centraux téléphoniques, de plaquettes Motorola, de téléscripateurs, de liaisons radiotéléphoniques, de téléphones ruraux, de télécopieurs et photocopieuses, différents types de piles ainsi que des pièces d'antennes pour des installations allant de la simple antenne fouet à l'antenne-mât de 60 mètres;

b. Matériel militaire : pièces de véhicules et d'antennes basses, câbles téléphoniques de campagne, piles pour téléphones militaires et postes de radio militaires portatifs.

iii) Matériel d'atelier et d'essai 40 000

46. Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel d'essai périmé et hors d'usage et d'autres outils spécialisés :

a. Matériel civil :

Matériel d'essai spécialisé nécessaire au bon réglage et fonctionnement de la nouvelle station de satellite;

Remplacement des outils et du matériel d'essai en vue d'une utilisation optimale des bancs d'essai et du matériel mobile de réparation;

Matériel d'essai de lignes téléphoniques, tels que téléphones d'essai, générateurs de tonalité, appareils de mesure de niveau, etc.;

- b. Matériel militaire : petits outils, matériel servant à transporter des outils et compteurs d'essai destinés à remplacer le matériel périmé.

iv) Communications par réseaux commerciaux 49 000

47. Le montant prévu correspond aux redevances téléphoniques, y compris les appels officiels et la location de lignes téléphoniques pour la Mission (10 000 dollars), au coût des télégrammes/télex commerciaux (6 000 dollars) et aux communications entre le Siège à New York et la FNUOD (8 000 dollars). Il doit également couvrir la part des frais de location du répéteur de satellite prise en charge par la FNUOD (25 000 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal -

48. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers 446 000

a) Mobilier et matériel de bureau 57 000

49. Le montant prévu doit permettre de remplacer le mobilier et le matériel de bureau usagé ou endommagé qui ne peut être réparé (calculatrices, bureaux, chaises, classeurs, photocopieuses, rayonnages, tables, bibliothèques et porte-manteaux).

b) Matériel informatique 51 000

50. Le montant prévu doit permettre de financer l'achat du matériel et des logiciels nécessaires à la mise en place du système de comptabilité Sun et du système de paie Progen.

<u>Type de matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Serveur, Pentium	1	15 000	15 000
Module d'extension de mémoire jusqu'à 4 méga-octets	35	170	5 950
Module d'augmentation de puissance de l'unité centrale de traitement	35	320	11 200
Module d'augmentation de capacité du disque dur	25	250	6 250
Module de mise à niveau de logiciels			6 000
Total partiel			44 400
<u>À ajouter</u> : fret (15 %)			6 600
TOTAL			51 000

c) Groupes électrogènes 34 000

51. Le montant prévu correspond à l'achat d'un groupe électrogène de 80 kVA (18 000 dollars) et de deux groupes électrogènes de 25 kVA (8 000 dollars l'unité) pour remplacer trois groupes électrogènes totalement hors d'usage aux camps Faouar et Ziouani.

d) Matériel d'observation 27 000

52. Le montant prévu correspond à l'achat (fret compris) du matériel d'observation suivant :

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Dispositifs manuels d'observation nocturne	4	4 000	16 000
Jumelles manuelles	5	200	1 000
Lampes de poche	10	190	1 900
Boussoles	10	60	600
Projecteurs	10	200	2 000
Divers			1 500
Total partiel			23 000
<u>À ajouter</u> : fret (15 %)			4 000
TOTAL			27 000

e) Citernes à essence et débitmètres —

53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Matériel médical et dentaire 40 000

54. Le montant prévu doit permettre de remplacer du matériel médical et dentaire (12 000 dollars) ou d'acquérir du matériel supplémentaire indispensable (28 000 dollars), fret compris.

g) Matériel d'hébergement 55 000

55. Le montant prévu doit permettre de remplacer sur place du matériel hors d'usage ou endommagé par des articles neufs (lits, sofas, chaises, tables et lampes). Il doit également permettre de remplacer des appareils ménagers et ustensiles de cuisine hors d'usage (lave-vaisselle, congélateurs, fourneaux, réfrigérateurs, fours, mixeurs et accessoires, balances de boulangerie, grands bols de cuisine, distributeurs de jus de fruits et machines à couper la viande).

h) Matériel divers 31 000

56. Le montant prévu correspond au coût des équipements suivants : appareils de ventilation externe, climatiseurs, séchoirs à linge, marteaux-piqueurs électriques, petits ventilateurs, stabilisateurs de tension, aspirateurs, machines à laver, rayonnages, fers et planches à repasser. Il doit permettre de remplacer le matériel hors d'usage.

i) Matériel pour la défense des périmètres -

57. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Pièces de rechange, réparations et entretien 151 000

58. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des réparations et de l'entretien du matériel divers : machines de bureau, matériel et ustensiles de cuisine, matériel de chauffage, matériel médical, matériel optique et matériel informatique, y compris les travaux de réparation contractuels, l'entretien et la constitution d'un stock de pièces détachées.

xi) Matériel d'épuration de l'eau -

59. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

xii) Matériel de réfrigération -

60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

10. Fournitures et services 665 000

a) Services divers 190 000

i) Vérification des comptes 9 000

61. Le montant prévu doit permettre d'assurer la vérification externe des comptes de la FNUOD.

ii) Services contractuels 106 000

62. Le montant prévu doit couvrir le coût des services de tailleur (16 000 dollars), de coiffeur (9 000 dollars) et de ramassage des ordures ménagères dans les camps et à la petite antenne de représentation à Damas (23 000 dollars), le coût du blanchissage et du nettoyage à sec pour tous les militaires et les membres du service mobile (42 000 dollars) ainsi que le coût des services de commis de cuisine (16 000 dollars).

iii) Services informatiques —

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité —

64. Le quartier général de la FNUOD ayant été transféré de Damas au camp Faouar, aucun montant n'est prévu au titre des services de garde. Au nouveau quartier général, ces services sont assurés par le contingent autrichien.

v) Services et traitements médicaux 45 000

65. Le montant prévu correspond au coût des soins et traitements médicaux dispensés au personnel militaire en cas de blessure et des soins dentaires d'urgence lorsque le traitement nécessaire ne peut être assuré avec les moyens dont dispose la FNUOD.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements —

66. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Dépenses de représentation —

67. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Autres services 30 000

68. Le montant prévu doit permettre d'acheter des jeux de médailles et des plaques, de faire paraître des appels d'offres dans la presse, d'acheter des manuels techniques et spécialisés, de souscrire des abonnements à des journaux et magazines, d'acheter des cartes et de se procurer divers autres services et fournitures non prévus plus haut.

b) Fournitures diverses 475 000

i) Papeterie et fournitures de bureau 70 000

69. Le montant prévu correspond au coût des fournitures très diverses utilisées dans tous les bureaux de la Force, y compris pour la reproduction des documents et l'impression des formulaires.

ii) Fournitures médicales et dentaires 70 000

70. Le montant prévu correspond au coût des fournitures médicales et dentaires dont ont besoin la clinique et le dispensaire médical du camp Faouar ainsi que les antennes médicales des contingents.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 44 000

71. Le montant prévu correspond au coût des produits et fournitures suivants : insecticides, désinfectants, produits à blanchir, poudre liquide pour toilette chimique, savons et détergents, balais, serpillières, produits chimiques pour l'épuration de l'eau, détachants, cires, désodorisants, pulvérisateurs et brosses.

iv) Abonnements -

72. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Fournitures électriques -

73. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches antiprojectiles (pour véhicules) -

74. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants 58 000

75. Le montant prévu correspond aux uniformes que les militaires conservent à la relève et aux vêtements spéciaux que les employés civils locaux et le personnel militaire doivent porter pour certains travaux par mesure d'hygiène et de sécurité.

viii) Fournitures pour la défense des périmètres 15 000

76. Le montant prévu doit permettre de remplacer périodiquement les articles suivants : sacs de sable, fils de fer barbelé et réseaux "concertina", tôles ondulées, piquets de clôture, peinture émail, tubes en béton, gabions et rubans de marquage des champs de mines.

ix) Intendance et magasin 218 000

77. Le montant prévu correspond au coût des articles suivants : kérosène, butane, oxygène, acétylène et fréon, literie, vaisselle, couverts et autres articles ménagers, batteries (autres que pour le matériel de transmissions et les véhicules), matériaux d'emballage, papier et plastique, pinceaux, brosses de peintre et accessoires, matériel de camp et outils, matériel auxiliaire de lutte contre l'incendie, matériel de la police militaire, fournitures électriques, équipement alpin, matériel de détection des mines, matériel électrique, autocollants et fournitures photographiques.

11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u>	-
78.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u>	-
79.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u>	-
80.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u>	-
81.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	-
82.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	93 000
83.	Le montant prévu correspond au transport et à la manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission qui n'ont pas été prévus sous d'autres rubriques. Il couvre les dépenses de manutention, de dédouanement et d'expédition et le coût du fret pour les expéditions locales et d'autres expéditions diverses.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u>	-
84.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u> .	264 000
85.	Conformément à la méthode proposée pour financer les postes par imputation sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du total des traitements du personnel civil, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage, ainsi qu'il est indiqué plus haut à la rubrique 2 b).	
19.	<u>Contributions du personnel</u>	523 000
86.	Les dépenses de personnel apparaissent plus haut en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU au titre des contributions du personnel, conformément au règlement du personnel de l'Organisation.	

20.	<u>Recettes</u>	532 000
	a) <u>Contributions du personnel</u>	523 000

87. Les traitements et émoluments apparentés versés aux fonctionnaires de l'Organisation sont soumis à une retenue aux taux visés à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées en vertu d'une résolution spécifique de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de la FNUOD. Les contributions du personnel indiquées comme dépenses à la rubrique 19 figurent à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel.

	b) <u>Divers</u>	9 000
--	----------------------------	-------

88. Figurent sous cette rubrique les recettes provenant de la vente de matériel obsolète ou de surplus.

21.	<u>Contributions volontaires en nature</u>	-
-----	--	---

89. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ANNEXE III

A. Effectif militaire actuel et effectif proposé

Contingent	Effectif total actuel	Bataillons	Logistique	Effectif total proposé
		Effectif	Effectif	
Autriche	464	464	—	464
Canada	215	—	215	215
Finlande	—	—	—	—
Pologne	357	357	—	357
Total	1 036	821	215	1 036

B. Tableau d'effectifs actuel et tableau proposé

Classe	Nombre de postes 1994/1995	Nombre de postes proposés 1995/1996
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
SSG	1	1
P-5	1	1
P-4	1	1
P-3	2	2
Total	5	5
<u>Services généraux</u>		
Autres classes	5	5
<u>Autres catégories</u>		
Service mobile	26	26
Agents locaux	84	84
Total	115	115
Total général	120	120

ANNEXE IV

Dépenses afférentes aux traitements du personnel civil et dépenses connexes
pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Nombre de personnes	Mois de travail	Coûts standard annuels			Coûts estimatifs totaux		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>								
SSG	1	7	135,6	47,7	43,8	79,1	27,8	25,6
P-5	1	7	104,7	36,8	29,5	61,1	21,5	17,2
P-4	1	7	90,5	31,8	23,5	52,8	18,6	13,7
P-3	2	14	75,0	26,4	17,0	87,5	30,8	19,8
Total, administrateurs	5	35				280,5	98,7	76,3
Services généraux	5	35	36,9	14,6	14,0	107,6	42,6	40,8
Service mobile	26	182	53,3	49,8	16,4	808,4	755,3	248,7
Total, personnel international	36	252				1 196,5	896,6	365,8
Personnel local	84	588	13,0	5,0	2,8	637,0	245,0	137,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)								
Heures supplémentaires						58,3	—	12,5
						35,0	—	7,5
Total général	120	840				1 926,8	1 141,6	523,0

ANNEXE V

A. Répartition du personnel militaire par emplacement géographique au 30 juin 1995

	Quartier général	Infanterie	Unités d'appui	Total
<u>Personnel militaire</u>				
Bataillon autrichien	33	431	—	464
Contingent canadien	15	—	200	215
Bataillon polonais	29	328	—	357
Total	<u>77</u>	<u>759</u>	<u>200</u>	<u>1 036</u>

B. Répartition du personnel civil par emplacement géographique au 30 juin 1995

Quartier général, Damas	Personnel international	Personnel local
Bureau du commandant de la Force	2	—
Chef de l'administration	2	—
Section du personnel	2	1
Section des communications	12	13
Section des finances	3	6
Services généraux	5	28
Section des achats	4	8
Section des transports	4	27
Section du traitement électronique de l'information	2	1
Total	<u>36</u>	<u>84</u>

C. Répartition du matériel de transport et du gros matériel
par emplacement géographique au 31 mai 1995

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Groupes électrogènes</u>					
600 kVA	3	—	—	—	3
202 kVA	2	—	4	—	6
80 kVA	4	7	2	7	20
25 kVA	7	10	—	—	17
12 kVA	8	34	3	32	77
7 kVA	7	—	—	—	7
Total	<u>31</u>	<u>51</u>	<u>9</u>	<u>39</u>	<u>130</u>
<u>Ordinateurs</u>					
Ordinateurs de bureau	129	24	17	19	189
Ordinateurs portables format F.4	20	—	1	1	22
Imprimantes	88	7	3	9	107
Serveurs	5	—	—	—	5
Total	<u>242</u>	<u>31</u>	<u>21</u>	<u>29</u>	<u>323</u>
<u>Matériel de transmissions</u>					
<u>Matériel VHF</u>					
Répéteurs	20	—	—	—	20
Fixe	3	4	4	9	20
Mobile	232	30	10	28	300
Portatif	36	10	6	8	60
Avertisseurs individuels portatifs	40	—	—	—	40
Matériel militaire	—	185	13	143	341
<u>Matériel à haute fréquence</u>					
Fixe	1	—	1	—	2
Mobile	4	—	—	—	4
Total	<u>336</u>	<u>229</u>	<u>34</u>	<u>188</u>	<u>787</u>
<u>Matériel de bureau</u>					
Grosses photocopieuses	8	1	1	1	11
Photocopieuses moyennes	9	5	4	5	23
Télécopieurs	16	2	1	3	22
Machines à écrire électriques	42	12	10	1	65
Machines à écrire manuelles	180	51	32	23	286
Total	<u>255</u>	<u>71</u>	<u>48</u>	<u>33</u>	<u>407</u>

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Transports</u>					
<u>Véhicules d'utilisation générale</u>					
Voitures lourdes/moyennes	4	—	—	—	4
Voitures légères	27	3	4	3	37
Jeeps légères	—	—	—	—	0
Jeeps moyennes	61	28	6	35	130
Jeeps lourdes	—	6	—	—	6
Autocars légers	16	11	8	7	42
Autocars moyens	—	3	3	3	9
Camions légers	7	9	11	10	37
Camions moyens	—	14	13	11	38
Camions lourds	—	1	—	—	1
Total	115	75	45	69	304
<u>Véhicules spécialisés</u>					
Ambulances	—	4	1	4	9
VLMR à grue	1	—	1	—	2
Camions-grues	—	—	1	—	1
Camions à benne basculante	—	2	1	2	5
Camions-citernes (combustible)	—	3	—	2	5
Bennes à ordures	—	1	—	1	2
Camions frigorifiques	—	1	3	1	5
Chasse-neige	—	4	—	—	4
Camions-citernes (eau)	—	5	—	5	10
Autopompes	—	1	1	—	2
Dépanneuses lourdes	—	—	2	—	2
Dépanneuses moyennes	1	—	—	—	1
Tracteurs	—	1	3	—	4
Total	2	22	13	15	52
<u>Matériel de génie civil</u>					
Excavatrices	—	—	1	—	1
Bulldozers	—	—	3	—	3
Engins à prise frontale	—	—	1	1	2
Niveleuses	—	—	1	—	1
Total	—	—	6	1	7
Chariots élévateurs à fourche	2	—	5	—	7
Véhicules blindés	—	5	1	6	12
Total	2	5	6	6	19
Total général	119	102	70	91	382

	Quartier général	Bataillon autrichien	Contingent canadien	Bataillon polonais	Total
<u>Logement</u>					
Unités de logement préfabriquées	10	19	13	27	69
Sanitaires	—	—	1	1	2
Cantines ou mess	1	—	—	—	1
Total	11	19	14	28	72
<u>Citernes à combustible</u>					
Essence	2	—	3	—	5
Diesel	2	—	2	—	4
Kérosène	1	—	3	—	4
Total	5	—	8	—	13

ANNEXE VI

Parc de véhicules au 31 mai 1995 et parc proposé

	Parc actuel, au 31 mai 1995	Augmentation (diminution)	Parc proposé
Berline lourde	4	—	4
Berline moyenne	—	—	—
Berline légère	37	—	37
Jeep légère (4 x 4)	6	(6)	0
Jeep moyenne (4 x 4)	122	8	130
Jeep lourde (4 x 4)	6	—	6
Autocar léger	42	—	42
Autocar moyen	9	—	9
Camion-ambulance	9	—	9
Camion léger	37	—	37
Camion moyen	30	8	38
Camion moyen avec grue pour VLMR	2	—	2
Camion lourd	9	(8)	1
Camion-grue moyen	1	—	1
Camion à benne basculante	5	—	5
Camion-citerne (4 x 4)	5	—	5
Autopompe (4 x 4), mousse et eau	2	—	2
Camion-atelier	—	—	—
Camion frigorifique	5	—	5
Benne à ordures	2	—	2
Camion-citerne (eau, 4 x 4)	10	—	10
Dépanneuse moyenne	1	—	1
Dépanneuse lourde	2	—	2
Tracteur (semi-remorque)	3	—	3
Tracteur moyen (personnel, nivéomobile)	4	—	4
Chasse-neige	—	1	1
Excavatrice	1	—	1
Bulldozer	3	—	3
Niveleuse	1	—	1
Engin léger à prise frontale monté sur tracteur	3	(1)	2
Engin lourd à prise frontale	1	—	1
Chariot élévateur à fourche (entrepôt)	6	—	6
Chariot élévateur à fourche (fortes charges)	1	—	1
Véhicule blindé			
à chenilles	4	—	4
à roues	8	—	8
Total	381	2	383

ANNEXE VII

Organigramme de la FNUOD au 30 juin 1995


